

ARBITRAGE

Comment s'applique le règlement pour les benjamins et minimes ?



↳ L'application du règlement d'arbitrage pour les benjamins et minimes s'applique ainsi :

- La pratique des benjamins et minimes en compétition est classée dans les règlements de compétition loisir.
- La référence de base de cette réglementation est le règlement d'arbitrage français, avec un règlement spécial éducatif.

La réglementation du critérium individuel benjamin(e) est précisée dans les textes officiels 2008 – 2009 de la FFJDA / page 48 alinéa 8.

La réglementation de la coupe individuelle minimes est précisée dans les textes officiels 2008 – 2009 de la FFJDA / page 46 alinéa 6.

- Pour les benjamins, il s'agit d'un règlement spécial éducatif dans le lequel les saisies, les formes techniques, les pénalités, le système de score, l'intervention de l'arbitre sont développés dans le but de permettre aux participants une rentrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée.
- Pour les minimes, la coupe individuelle permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif ; il s'agit de favoriser une approche dynamique de la compétition.

Une pratique sécurisée avec pour objectif la construction à moyen terme d'un judo varié et de qualité.

PRECISION SUR LES PENALITES DES BENJAMINS, MINIMES :

L'application est éducative :

- A la première intervention (quelle que soit la faute) : **avertissement gratuit** avec explication de la faute.
- A la deuxième intervention (quelle que soit la faute) : **pénalité** avec explication de la faute.
- Ensuite, **addition des pénalités** selon le règlement de la FFJDA.